

Présidence : M. Louis-Claude **Pittet**
Secrétaire : Mme Anne **Devaux**
Scrutateurs : Mme Marie-Claire **Mamin et** Mme Marlyse **Dutoit**
Huissière : Mme Lydie **Restauri**

Ordre du jour

- 1 Appel
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du PV n° 19 - séance du 1er novembre 2023
- 4 Communications du Bureau
- 5 Communications de la Municipalité
- 6 Rapport CoFin sur le préavis n° 07/11.2023 - budget 2024
- 7 Rapport sur le préavis n° 08/11.2023 - adoption zone réservée
- 8 Rapports sur le préavis n° 09/11.2023 - dégrilleur STEPi
- 9 Préavis municipal n° 10/12.2023 - tableau électrique de la STEPi
- 10 Préavis municipal n° 11/12.2023 - rénovation Vieux-Moulin
- 11 Simples questions
- 12 Contre-appel

M. Louis-Claude **Pittet**, **Président du Conseil**, ouvre la séance à 19h00.

1) Appel

Excusé.e.s : M. Jean-Yves **Aebi**, M. Nicolas **Cottier**, Mme Simone **Dietschi**, Mme Sylvie **Fuchs**, M. Guy **Guéritz**, M. Sébastien **Pittet**, M. Andreas **Rogenmoser**, M. Marc-Antoine **Siegwart**, M. Antonio **Todde**

Retard: M. Eric **Janicaud** (19h30)

55 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement en accord avec les dispositions de l'article 55 du règlement du Conseil communal. La majorité est établie à 28 voix.

2) Adoption de l'ordre du jour

M. Louis-Claude **Pittet** ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close, M. Louis-Claude **Pittet** passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX
DÉCIDE

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité

3) Adoption du PV n° 19 de la séance du 1er novembre 2023

Demande de modification de M. Yves **Chevillat**:

p.180: faute d'orthographe dans l'intervention de Mme Sylvie **Fuchs**, remplacement du mot « pause » par « pose »

P182: faute d'orthographe dans le nom de famille de Mme Barbara **Dellwo**.

P. 180: demande d'ajout de M. Alain **Jouffrey**: « Au regard des précisions apportées par la Municipalité en cours de séance et en son nom personnel, il affirme être prêt à soutenir le préavis. // rappelle cependant les économies à réaliser sur les frais d'ingénierie et la ligne de vie ».

M. Louis-Claude **Pittet** ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, M. Louis-Claude **Pittet** passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX
DÉCIDE

Le PV n°19 tel que modifié est accepté à l'unanimité

4) Communications du Bureau

Minute de silence

Nous avons appris le décès tragique de Madame Danica **Cottier**, épouse de Monsieur Nicolas **Cottier**, conseiller et président de la CoFin.

Un message a été envoyé au nom du Conseil et de la Municipalité ainsi qu'un avis dans le 24 heures. La cérémonie aura lieu demain après-midi.

Nous avons aussi appris le décès de Mme Simone **Grossen**, la belle-maman de Jean-Yves Aebi, conseiller.

Un message a été envoyé au nom du Conseil et de la Municipalité.

Je vous prie de vous lever afin d'observer un instant de silence en leur mémoire et pour toutes les personnes qui ont perdu un être cher dernièrement.

A vos agendas :

Pour la séance du 21 août 2024 qui est déjà agendée, j'ai réservé la salle du Parlement vaudois à Lausanne. Ce sera notre sortie annuelle sous un angle différent.

La séance débutera à 19h00 et sera suivie d'un repas à la buvette du Grand conseil. Le déplacement, se fera en bus, départ et retour de Saint-Prex.

Cette idée était celle de Mme Anouk **Gäumann**, Présidente à l'époque. Elle avait été annulée à cause du Covid.

5) Communications de la Municipalité

Toutes les communications de la Municipalité se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

6) Rapports sur préavis n° 07/11.2023 – budget 2024

M. Louis-Claude **Pittet** appelle M. Henri **Haller** rapporteur pour la CoFin.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Alexandre **Buvelot** aimerait savoir comment le montant de la caisse de pension diminue alors que la masse salariale augmente.

M. Frédéric **Berthoud** intervient pour préciser que s'il y a plus de jeunes salarié·es, les cotisations sont peut-être plus basses, « je ne sais pas ».

M. Anthony **Hennard** répond que la caisse de pension n'est pas liée à l'âge. Cependant, n'ayant pas de réponse immédiate à apporter à la question de M. Alexandre **Buvelot**, il invite M. Jean-Yves **Thévoz**, boursier de la Commune et présent dans la salle à intervenir.

M. le Président invite M. Jean-Yves **Thévoz** à prendre la parole.

M. Jean-Yves **Thévoz**: la CIP a eu un ajustement par rapport aux chiffres 2022 et une diminution de la part employeur de 0,5 % qui a été votée à l'Assemblée générale de la CIP en 2023 pour les comptes 2024.

M Philipp **Langer**: Est qu'il existe un frein d'endettement au niveau des communes?

M. Henri **Haller**: A notre connaissance il n'y a pas de frein à l'endettement au niveau des communes, par contre un contrôle existe au niveau du Canton avec le plafond d'endettement. Mais les communes peuvent accumuler un certain nombre de déficits jusqu'au moment où le Canton dit stop.

Mme Sandrine **Pittolaz** ne pense pas qu'on puisse parler de déficit au vu de la santé de nos finances. Nous sommes très loin du frein à l'endettement et des difficultés que d'autres communes endettées rencontrent.

M. Alain **Jouffrey** soulève ce qu'il considère comme un mystère. On nous fait un rapport qui porte sur Fr. 31'522'600 de recettes nettes et des dépenses budgétées de Fr. 29' 22'900 et on nous demande de voter sur des recettes de Fr. 53'775'850. Où est-ce qu'on trouve l'écart d'environ 22 millions sur les recettes et de 26 millions sur les dépenses? Qu'est-ce qu'il y a dedans?

M. Henri **Haller** précise que la réponse est très simple: on prend les totaux des débits et des crédits et non pas les positions nettes.

M. Alain **Jouffrey** donc nous votons un budget déficitaire d'environ un million avec une marge d'autofinancement de 2 millions.

M. Henri **Haller**: oui

M. Pierre **Enderlin**: Dans le budget, on voit que l'endettement communal est de l'ordre de 60 millions, sauf erreur. Par rapport à cet endettement, il est souvent évoqué le fait qu'on a une richesse financière sous forme immobilière qui contrebalancerait. Sachant les conséquences éventuelles d'une vente des bâtiments de l'Epondaz par exemple, est-ce que dans la stratégie financière à moyen et long terme, on considère ces conséquences pour éviter un endettement ? Cela semble être le cas, quelle est la position de la Commune ?

M. Anthony **Hennard** précise qu'il y a deux choses différentes. Concernant le patrimoine financier qui est effectivement important, il n'est pas équivalent de manière nette au 75 millions de dettes.

Ce patrimoine financier nous rapporte 3 voire 4 points d'impôts. Il n'y a donc aucun intérêt se séparer de ce patrimoine qui permet d'éviter l'augmentation de nos impôts.

M. Pierre **Enderlin**: Si on prend le quartier de l'Epondaz dont on vendrait un bâtiment qui partirait vers le privé, on peut supposer que les loyers partiraient vers le haut et cela aurait un impact social. L'endettement ne le préoccupe pas, en revanche, il s'interroge sur la réflexion pérenne de la Municipalité par rapport à cet ensemble.

M. Anthony **Hennard** affirme qu'il n'y a aucune velléité de réaliser ce patrimoine pour réaliser une fortune quelconque, bien au contraire. Il rappelle qu'il a été acheté pour faire des loyers modérés.

M. Henri **Haller** ajoute qu'il n'y a pas de matching entre des biens financiers et des dettes spécifiques, en d'autres termes on ne peut pas dire que l'Epondaz par exemple, correspond avec une dette hypothécaire qui collerait avec lui-même.

M. Alain **Jouffrey**: Notre Commune est-elle de plus en plus victime de la péréquation et de la facture sociale ? Notre facture augmente alors que la charge serait stabilisée, peut-on avoir des explications ?

M. Anthony **Hennard**: la facture sociale est directement liée à nos rentrées d'impôts. Il y a ce qui est budgété et la réalité des impôts perçus. Ensuite, on n'est pas taxé de la même façon sur un impôt de succession sur un impôt d'une personne morale. Par exemple, nous avons reçu Fr. 2'500'000 de successions l'année dernière sur lesquels nous sommes taxés à 50%. Pour les personnes morales, sur un million d'impôt perçu, il nous reste Fr. 45'000 dans les caisses. Avec la nouvelle péréquation annoncée pour l'année prochaine, Saint-Prex n'est pas gagnant. Tant qu'on reste en dessous de 65 points d'impôts, on continuera à être fortement pénalisé.

M. Stéphane **Porzi** donne un petit comparatif entre Morges et Saint-Prex. Pour Saint-Prex la péréquation s'élève à 20 millions pour 6'000 habitants et pour Morges la facture est de 23 millions pour 18'000 habitants. Le calcul par tête de pipe donne un ratio de Fr. 3'500 pour Saint-Prex et Fr. 1'400 pour Morges.

La parole n'est plus demandée, M. Louis-Claude **Pittet** clôt la discussion.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- ouï le rapport de commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. d'adopter le budget du service des finances communales pour l'an 2024 par Fr. 53'775'850. - aux recettes et Fr. 55'009'850. - aux dépenses.

Le préavis n° 07/11.2023 est accepté à l'unanimité

7) Rapport Préavis n° 08/11.2023 - Adoption de la prolongation de la zone réservée communale existante

M. Louis-Claude **Pittet** appelle M. Yves **Morand** rapporteur pour la commission ad hoc

M. Le Président précise qu'il n'y aura pas de rapport de la CoFin, vu qu'il n'y a d'enjeu financier pour ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. Yves **Chevillat**: Pourquoi faut-il donner les pleins pouvoirs à la Municipalité alors qu'elle avait déjà les avoir sur ce sujet et qu'est-ce que cela signifie ?

M Yves **Morand**: Effectivement, la Municipalité avait déjà les pleins pouvoirs et cela relève de ses prérogatives. On a déjà voté en 2018 sur le projet, ce soir, nous devons voter sur la prolongation et nous voterons encore sur un préavis sur l'exécution du projet.

Mme Véronique **Savioz** confirme.

M. Roland **Locher**: Que va t-il se passer pendant ces 3 ans ? j'ai l'impression qu'on avait déjà voté cela en 2018 et qu'est ce qu'on devra voter en 2026 ?

Mme Véronique **Savioz**, précise qu'il faut du temps pour finaliser cette planification au niveau du territoire. La consultation avec les propriétaires avec lesquels on essaye de signer des conventions prend du temps. Il y a l'enquête publique après laquelle il faudra lever les oppositions. Ensuite tout le parcours au niveau du Canton prend également du temps. Tout sera expliqué dans le détail lors de la réunion publique du 13 décembre.

M. Roland **Locher** ajoute donc le but c'est de garder ces zones en zones inconstructibles.

M. Stéphane **Porzi** confirme que les zones sont effectivement gelées pour les trois prochaines années. Il précise en effet que le Canton exige désormais que les communes viennent avec tous les plans d'affectation prêts en même temps et non plus les uns après les autres comme c'était le cas auparavant. En l'occurrence, le plan d'affectation du côté de Fraid'Aigue a pris un peu de retard qu'il faut rattraper. Cependant la Municipalité espère déposer l'ensemble des plans d'affectations avant la fin de la période de prolongation de trois ans.

M. Yves **Morand** précise que la période de prolongation de trois ans est une obligation légale et qu'il n'est pas possible de voter une prolongation d'un an ou deux. En revanche, rien n'empêche d'aller plus vite et de faire valider les projets par le Canton avant la fin de cette période de trois ans.

M. Yves **Chevillat** demande de quelle superficie on doit réduire la surface considérée pour que cela soit validé ?

M. Yves **Morand** sur le préavis, la superficie est diminuée de 31'700 m², mais au final on va arriver à 21'000 m². Dans le choix des parcelles, a été intégré l'argument de protection du paysage au bord du lac de 150 m. Une partie de ces zones réservées pourront être construites en partie, mais ce soir on se prononce sur la prolongation et cela ne change rien au sujet et je vous invite à la séance du 13 décembre, car le sujet est très compliqué.

La parole n'est plus demandée, M. Louis-Claude **Pittet** clôt la discussion

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- ouï le rapport de commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. d'adopter la prolongation de la zone réservée (plan + règlement) selon l'art. 46 LATC;
2. de donner pleins pouvoirs à la Municipalité pour finaliser le dossier;
3. d'admettre que ce dossier entre en vigueur après approbation par le Département des institutions, du territoire et du sport (DITS).

Avis favorables: 53

Avis contraire: -

Abstentions: 2

Le préavis n° 08/11.2023 est accepté à la majorité

8) Rapport Préavis n° 09/11.2023 – Dégrilleur STEPi

M. Louis-Claude **Pittet** appelle M. Jacques **Rochat** rapporteur pour la commission ad hoc

M. Louis-Claude **Pittet** appelle M. Henri **Haller** rapporteur pour la CoFin

M. Le Président ouvre la discussion.

M. Fabrice **Dessaux**: « Une gentille question ce soir car c'est l'anniversaire d'Anouk (**Gäumann**) et la Maman du syndic est dans la salle, donc on va faire doucement ». M. Fabrice **Dessaux** pose en fait trois questions:

- Est-il possible de savoir en quoi consistait les propositions du groupe d'ingénieurs qui ont été écartées ?

- La solution retenue résout partiellement le problème des gros déchets mais pas la fréquence des déversements d'eaux usées directement dans le lac qui est une cause importante de pollution de ce site. Est-ce que la solution de bassins tampons supplémentaires a été proposée ?

- Cette installation semble sous-dimensionnée, la station régionale ne va pas arriver avant plusieurs années. D'ici-là, est-il raisonnable de continuer à développer nos communes avec des grands projets. Qui fixe cette limite, la loi ou le bon sens ?

M. Jacques **RoCHAT**: Parmi les projets non retenus, il y avait un double-dégrilleur qui prenait tellement de place qu'il ne permettait plus l'accès au personnel au début du canal où il y a toujours un ensablement qui se crée à cause d'un coude et cet entretien est vraiment nécessaire.

Mme Véronique **Savioz** précise que c'est effectivement le plus gros projet proposé que la Municipalité n'a pas retenu, car il semblait disproportionné par rapport au coût. Ce projet, comme l'autre ne peut pas tout retenir. C'est une amélioration significative mais qui n'est pas efficace à 100%. Nous sommes limités par l'architecture des lieux et la structure du bâtiment. Lors de grosses arrivées d'eau trop fortes pour l'architecture et le lieu, immanquablement il y aura encore des choses qui vont passer au lac. La solution retenue semble la plus raisonnable possible si l'on considère l'efficacité, l'architecture et les finances.

M. Raymond **Tardy** apporte deux remarques par rapport aux questions de M. Fabrice **Dessaux**. Fin de semaine passée, nous avons eu un gros déversement d'eau claire qui est arrivée à la STEP. N'oublions pas que le gravitaire qui vient depuis en dessous de l'église jusqu'à la STEP est équipé d'un déverseur de crue. Et cela se déverse déjà là. Quand cela arrive à la STEP, c'est impossible de vouloir retenir l'eau qui passe par-dessus les murs. On était à 12'000-13'000 m³ de la journée alors qu'on peut en accepter 4'000. En faisant ce travail, on arrive à récupérer les pointes chargées de déchets solides. Il ne faut pas oublier que nous sommes sur trois communes. Nous faisons tout ce qui est possible pour améliorer, mais tout ramasser, on ne peut pas et on ne le pourra jamais. Le système retenu est le plus simple et nous avons beaucoup réfléchi. Il nous permet de retenir tous les pics réguliers dans la journée. Mais les déchets légers qui restent sur l'eau ont tendance à partir. Nous avons des systèmes qui marchent déjà très bien et le nouveau dégrilleur servira pour les débordements.

M. Fabrice **Dessaux**: La solution des bassins tampons a été adoptée par beaucoup de communes. Pourquoi pas à Saint-Prex ?

M. Raymond **Tardy**: On ne peut plus rien construire. Si on pouvait le faire ce serait génial, mais il n'y a aucune possibilité pour nous construire un bassin supplémentaire, donc on oublie le bassin tampon.

M. Stéphane **Porzi** confirme.

M. Yves **Morand**: Maitriser l'apport d'eau et des orages est impossible, mais on peut maitriser ce que l'on met dans les toilettes et beaucoup de gens ne le savent pas. Une information par le biais de La Balise serait une bonne idée, car il y a un gros effort d'information à faire. Concernant le bassin tampon, est-ce que l'on pourrait faire quelque chose en amont de la STEP ?

Mme Véronique **Savioz**: Une information a été faite il y a deux ans en signifiant de manière simple les objets que l'on peut ou ne peut pas mettre aux toilettes. Effectivement, beaucoup de choses arrivent dans les STEP et qui ne devraient pas y arriver, il y a peut-être encore un travail d'information et d'éducation. Beaucoup de communes le constatent également. Au niveau technique, je ne vois ce que l'on pourrait faire d'autre.

M. Fabrice **Dessaux** repose sa troisième question: Est-il raisonnable de continuer à développer nos communes avec des grands projets.

M. Stéphane **Porzi** : Effectivement c'est une question qui se pose, mais on ne peut pas s'opposer à tous les projets de construction et de rénovation. Il nous reste une petite marge.

Nous attendons cette STEP régionale et si vraiment le projet ne devait pas voir le jour, il y a aussi un plan d'affectation sur la zone de la STEP et nous verront s'il est possible de la moderniser.

M. Marc **Hauswirth** demande pourquoi est-ce qu'on vote sur Fr. 70'000 francs alors qu'on va payer que Fr. 42'000, puisque les deux autres communes vont participer au financement. passent par le budget.

M. Stéphane **Porzi**: Le préavis est de Fr.70'000, même si tout n'est pas de notre ressort. Sauf erreur, les deux autres communes passent par le budget et nous par un préavis. Mais nous allons gérer toutes les factures, donc c'est aussi par transparence pour le Conseil.

Mme Sophie **Rouquette-Studer** souhaite un état des lieux prospectif sur la STEP régionale alors

qu'on continue d'investir sur la STEP intercommunale en attendant. Est-ce qu'on ne devrait pas envisager d'aller vers un projet durable sur lequel on aurait la maîtrise.

Mme Véronique **Savioz** répond que notre vision est de faire les investissements importants maintenant et de ne pas attendre dans 8 ans car cette STEP régionale pourrait être construite d'ici 10 à 15 ans. Elle remarque que cela fait trois ans qu'elle donne ce délai de 10 à 15 ans, mais c'est toujours cohérent d'investir pour les choses importantes. Le projet de STEP régionale est un long processus. Actuellement, au niveau du Canton on attend l'identification du terrain. Nous avons proposé un terrain près d'Ikea. Mais il y a aussi des questions du territoire en lien avec la LAT. Un département du Canton doit être garant que s'il y a utilisation de sols en lien avec l'agriculture, il faut être sûr de ne pas pouvoir faire autrement. Nous avons dû prouver au Canton la difficulté de trouver un autre terrain que celui que nous avons retenu. Et nous sommes en pleine discussion à ce sujet. D'autres sols ont été proposés et chaque commune a analysé les sols qui la concernaient. Le résultat d'analyse a été donné au Canton et nous attendons sa réponse. Cette étape du territoire est très délicate et il faut la traverser.

M. Alain **Jouffrey**: Où en est le préavis voté il y a deux ans pour la mise en séparatif de la zone est, bloquée à cause des CFF, afin de soulager la STEP ?

Mme Véronique **Savioz**: Pour le moment le dossier est bloqué à cause de difficultés avec les CFF. La mise en séparatif sous la voie des CFF est beaucoup plus compliquée que prévu et nous n'avons pas eu l'accord des CFF. On reprendra le dossier l'année prochaine avec un bon espoir de le finaliser en 2024.

M. Fabrice **Dessaux** constate qu'il a fallu 7 ans pour répondre de façon encore imparfaite aux problèmes de la STEP. Cette zone a été plusieurs fois dénoncée comme l'une des pires rives du lac Léman en terme de qualité d'eau. Donc, il y a une amélioration, mais ce n'est pas encore satisfaisant. On tourne avec une installation qui a 50 ans, très bien entretenue mais qui est dépassée par les quantités d'eau à traiter. Les choses changent, tous les dossiers liés à l'eau deviennent un enjeu majeur. Il faut mettre le dossier de la STEP régionale en haut de la pile et régler ce problème qui va même nous empêcher de nous développer.

M. Jacques **Rochat** souhaite apporter quelques précisions. Ce n'est pas un système qui résoudra tous les problèmes. Mais il représente une nette amélioration. Les déchets solides sont dans les eaux usées. Les gros orages provoquent de gros débordements d'eau mais peut-être de plus petits débordements en tant que matières polluantes. Il faut effectivement que le réseau soit bien mis en séparatif et ce sera encore une amélioration.

La parole n'est plus demandée, M. Louis-Claude **Pittet** clôt la discussion

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- ouï le rapport de commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à installer un dégrilleur d'orage pour le canal d'entrée de la station d'épuration intercommunale;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de Fr. 70'000.00;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt;
4. d'admettre que la dépense soit amortie sur 5 ans, dès 2025, par tranches annuelles de Fr. 14'000.00, le solde la dernière année.

Avis favorables: 55

Avis contraire: -

Abstention: -

Le préavis n° 08/11.2023 est accepté à l'unanimité

9) Préavis n° 10/12.2023 - tableau électrique de la STEPi La commission sur proposition des groupes et du bureau, est composée de :

Mmes Catherine **Blouzard**
 Lorella **Pfirter**

Mrs Thierry **Jacquiery**
 Philipp **Langer**
 Pascal **Girardet**

Suppl. Mme Barbara **Dellwo**
 M. Carmelo **Todaro**

M. Louis-Claude **Pittet** rappelle que les commissions peuvent s'organiser comme elles le souhaitent pour désigner un ou une rapporteure.

10) Préavis municipal n° 11/12.2023 - rénovation Vieux-Moulin

La commission sur proposition des groupes et du bureau sera composée de :

Mmes Miriam **Rademacher Pilloud**
 Concetta **Pino**

Mrs Jean-Yves **Aebi**
 Steve **Bugnon**
 Roland **Locher**
 Andreas **Rogenmoser**

Suppl. Mme Maude **Favre**
 M. Eric **Janicaud**

11) simples questions

M. Yves **Chevillat** souhaite un retour par rapport à l'événement du British Cars. Il y a eu un questionnaire à ce sujet. Fréquentation, bonnes et mauvaises surprises?

M. Stéphane **Porzi** répond que la fréquentation aurait été 14'000 personnes ce qui lui paraît beaucoup. La Municipalité a reçu de très nombreux courriels et de correspondances très positifs. On attend toujours le retour du petit sondage et nous reviendrons avec les réponses. Les sociétés locales avec lesquelles nous avons discutées ont également exprimé leur satisfaction. Cette manifestation a mis en valeur notre village. Nous avons eu deux grandes pages dans la Revue Automobile et nous attendons ce petit sondage pour vous dire s'il y aura une deuxième édition.

Mme Natacha **Bruchez** s'étonne qu'il n'y ait pas de zone de troc à la déchetterie.

Mme Anouk **Gäumann**: Il y en aura une avec la nouvelle déchetterie mais pour l'instant c'est un peu compliqué

Mme Natacha **Bruchez** a voulu donner des vêtements à la boutique de l'Ukraine et elle a été obligée de constater sa fermeture, mais l'info n'est pas passée sur le site internet.

M. Stéphane **Porzi** confirme que la solution trouvée pour la Boutique de l'Ukraine était temporaire, car les propriétaires souhaitent faire des travaux. Depuis, la Municipalité n'a pas retrouvé de locaux et le regrette. Le site sera mis à jour.

Mme Sandrine **Pittolaz** intervient comme une des membres de la Boutique de l'Ukraine. Très éventuellement nous aurions une solution dans une autre commune. On aurait aimé aller dans l'ancien bâtiment communal, que va-t-il devenir?

M. Stéphane **Porzi**: On a rien prévu pour ce bâtiment et nous nous donnons encore une année. Il est en zone d'utilité publique. Rien n'a été prévu au budget de l'année prochaine et c'est une décision municipale de ne pas avoir voulu installer la boutique de l'Ukraine au 3 étage du bâtiment qui est un peu délabré.

M. Raymond **Tardy**: Question pour Mme Anouk **Gäumann** au sujet de la route de Lussy depuis le chemin des Iles jusqu'au pont sous l'autoroute. Il faut agir vite, les trous deviennent de plus en plus gros et c'est dangereux.

Mme Anouk **Gäumann**: Je vous ai entendu, cela ne va pas aussi vite que je le souhaite mais c'est un dossier prioritaire pour 2024.

M. Thierry **Jaquiéry**: planification des projets en cours. (Intervention fournie à la secrétaire par M. Thierry **Jaquiéry**)

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, ma simple question est bien sûr pour la Municipalité....

Je reviens sur la problématique concernant la planification des projets en cours, je pense plus spécialement au projet de la déchetterie.

En séance du 30 août suite à mon intervention, il nous a été indiqué que l'on nous soumettrait à la séance du 1er novembre la planification du projet jusqu'à la mise en service du bâtiment. Comme vous tous, je n'ai rien vu à ce jour ... !

Et je m'inquiète quand vous précisez dans le dernier PV concernant le projet de Sous-Allens, je vous cite « les délais liés à toute étape administrative provoquent une certaine inertie et la main d'œuvre disponible rapidement pose problème ».

Ma question récurrente : Pouvez-vous nous expliquer quand on aura ces informations de planification et pourquoi les mandataires externes ne sont pas en mesure de vous fournir ces documents alors qu'ils doivent connaître les durées des procédures et être capable de planifier, du début à la mise en service, des avant-projets ou des projets ? »

M Jan **von Overbeck**: Bismarck disait « les plans de guerre ne servent à rien, mais sans, cela ne va pas ». C'est la même situation ici. Dès le vote, tous les travaux ont été mis en route avec le prestataire qui va tout préparer pour les offres de marchés publics au 19 décembre. Le délai de réponse sera de deux mois. Début mars, lorsque les offres seront rentrées, contrôlées et approuvées par la Municipalité, nous aurons un planning précis. Cependant, si les prestataires ont des délais plus longs à cause des livraisons, ce n'est pas de notre ressort. Les travaux devraient commencer début mars.

M. François **Siegwart** s'inquiète de la qualité des eaux potables et des nappes phréatiques polluées par les PFAS. Avons-nous un problème à Saint-Prex ?

M. Stéphane **Porzi** précise que notre réseau est régulièrement testé. Toutes les valeurs sont très basses, donc on a une bonne qualité d'eau.

M. Sylvain **Rodriguez**: Les PFAS, polluants éternels, sont présents dans notre environnement depuis longtemps et ne se dégradent pas par eux-mêmes. Ces composés perfluorés et il s'agit de plusieurs milliers de molécules, sont partout. On sait peu de choses sur leurs effets sur la santé, mais ils sont considérés comme cancérigènes et comme perturbateurs endocriniens. Il va y avoir un abaissement des normes de qualité de l'eau et quand ce sera le cas, les résultats paraîtront moins bons, mais actuellement, la qualité de l'eau est considérée comme très bonne.

M. François **Siegwart** est rassuré sur la qualité de l'eau à Saint-Prex « On peut continuer à boire plus d'eau que de vin ».

M. Yves **Chevillat**: exprime sa surprise à propos du nombre de départs de l'administration communale ce qui correspond à peu près à 20 % de mouvement du personnel. Ce chiffre lui paraît important et il demande ce qu'en pense la commune.

M. Stéphane **Porzi** confirme qu'effectivement, les départs ont été nombreux. La Municipalité s'est interrogée sur les raisons de ces mouvements tout en notant que cette tendance a aussi été constatée dans d'autres communes. Il signale la restructuration au sein des services, mais cela ne répond pas à la question. Cela semble s'être stabilisé pour 2023, avec 11 départs et 11 arrivées. Il demande à Mme Ariane **Guyomard**, secrétaire municipale, présente dans la salle si elle peut apporter des précisions.

M. Le président donne la parole à Mme Ariane **Guyomard**.

Mme Ariane **Guyomard**: Il y a eu beaucoup de départs pour les leçons surveillées à des très petits taux d'occupation entre une et trois heures par semaine. Il y a eu une réforme des leçons surveillées et 6 ou 7 personnes sont parties qu'on a remplacées par d'autres personnes.

Il y a également beaucoup de mouvement avec la piscine, car ce sont des emplois où les gens ont tendance à bouger régulièrement. Mais aujourd'hui nos effectifs sont complets et on travaille dans une bonne ambiance.

M. Raymond **Tardy** demande où en sont les travaux du bâtiment Roulet, place de l'Horloge?

Même question concernant les panneaux solaires sur la STEP.

M. Jan **von Overbeck** précise que les travaux pour la STEP devraient commencer en mars-avril 2024. Ce chantier a été retardé notamment à cause de la livraison des panneaux et du manque de main d'œuvre, qui est un problème général en Suisse. Les travaux ont commencé au bâtiment Roulet. Les délais sont dus à la visite des Monuments historiques pour la troisième fois. A chaque fois, il s'agit d'une personne différente, mais la dernière fois, avec Mme Véronique **Savioz** et Mme Chiara **Baronne**, nous avons eu une heureuse surprise. La personne envoyée par les Monuments historiques est très collaborative. Deuxième raison, l'ajout des Fr. 180'000 pour faire la pompe à chaleur a demandé des changements de plans, notamment pour savoir où faire les forages. Enfin le bâtiment de la Belle Suisse a des problèmes de chauffage et donc nous avons décidé de faire un chauffage pour les deux bâtiments. Là, encore, il a fallu adapter faire des études pour savoir où faire passer la tranchée entre les deux bâtiments. Les travaux de maçonneries ont commencé, mais on reste toujours avec une épée de Damoclès concernant les Bâtiments historiques et l'archéologue cantonal.

M. Roland **Locher** annonce que la Société de jeunesse de Saint-Prex s'est portée candidate pour organiser le giron du Pied du Jura en 2025 et le dossier de Saint-Prex a gagné. Applaudissements!

Il s'agit d'une très grande manifestation qui attire environ 25'000 personnes. Les bâtiments seront construits sur les terrains agricoles du côté de Perreret. Il y aura des manifestations sportives et culturelles. Le groupe est de 38 à 40 personnes pour l'organisation. Il donnera des nouvelles régulièrement et déclare d'emblée « j'aurai besoin de vous ».

Un film de la Société de jeunesse de Saint-Prex est projeté.

La parole n'est plus demandée, M. Louis-Claude **Pittet** clôt la discussion.

11) Contre-appel.

La séance est levée à 21h 10

Le Président
Claude-Louis Pittet

La Secrétaire
Anne Devaux

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 6 décembre 2023**

Communication n° 38/12.2023

Objet: transports scolaires

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous informons que l'Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE) a décidé de revoir l'offre en transports scolaires pour les enfants fréquentant le collège du Cherrat.

A l'heure actuelle, une navette part des Saugettes jusqu'à Sous-Allens du lundi au vendredi à 7h57 et à 13h10, mais aussi de Sous-Allens aux Saugettes à 11h45 et à 15h05. Ces transports sont destinés uniquement aux élèves de Sous-Allens qui commencent les cours plus tard que les élèves du Cherrat.

Afin de répondre à une demande de transports pour les élèves de 7P-11S, le comité de direction de l'ASISE a effectué différentes analyses. Il a constaté que le bus de la ligne 724 des transports publics de la région morgienne (MBC) permet à ces élèves de se rendre le matin à l'école, ce qui n'est pas le cas en milieu et en fin de journée.

A midi, une dizaine de places sont disponibles dans le bus des 1-6P partant de Sous-Allens en direction des Saugettes. Les élèves des niveaux supérieurs ne souhaitant pas manger à la cantine du Cherrat auraient ainsi la possibilité d'utiliser ces quelques places restantes, moyennant une inscription préalable.

Dès la rentrée de janvier 2024, deux nouvelles navettes seront mises en place, à titre d'essai durant une année. La première partira les mercredis à 12h35 du Cherrat en direction des Saugettes et la deuxième les lundis, mardis, jeudis et vendredis à 12h55 en direction de l'école et à 15h50 en direction des Saugettes.

Le coût annuel de ces prestations complémentaires est chiffré à Fr. 20'900.00 HT.

La Municipalité

Saint-Prex, le 6 décembre 2023/AG/NM

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Anthony Hennard, Municipal, au 079 458 79 41

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 6 décembre 2023**

Communication n° 39/12.2023

Objet: centre commercial COOP

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à la remarque d'un conseiller lors de la dernière séance du Conseil communal, le service de l'urbanisme et des infrastructures a repris contact avec l'architecte concernant le parking pour les vélos et la zone de tri des déchets.

Selon ce dernier, les chariots étaient temporairement entreposés sous le couvert extérieur. Ils ont retrouvé leur emplacement dans le centre en fin de semaine dernière, ce qui permet désormais au couvert d'accueillir les deux-roues.

Quant à la zone de collecte et de tri des déchets, maintenant que les travaux sont terminés, elle a retrouvé son emplacement initial à proximité des caisses.

La Municipalité

Saint-Prex, le 6 décembre 2023/AG

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Véronique Savioz, Municipale, au 076 417 56 86

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 6 décembre 2023**

Communication n° 40/12.2023

Objet: création d'une commission permanente «Climat, Energie et Durabilité»

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons pris connaissance de la motion intitulée «Création d'une commission thématique Climat, Energie et Durabilité permanente», déposée par MM. les Conseillers communaux Yves Chevillat, Nicolas Cottier, Alain Jouffrey et Sylvain Rodriguez lors de la séance du Conseil communal du 27 septembre 2022.

Pour rappel, une commission «Climat et Durabilité» a été nommée en 2019 par la Municipalité, dont l'objectif était de soutenir l'organe exécutif. Cette commission a un rôle consultatif, sans compétence décisionnelle. Son but n'est pas non plus de rapporter sur les préavis. Cependant, elle peut formuler des propositions à la Municipalité.

Au cours de la séance du Conseil communal du 27 septembre 2022, la commission actuelle a informé sur les travaux accomplis et a proposé la création d'une Commission permanente relevant directement du Conseil communal.

Le Canton de Vaud encourage la création d'une telle commission, laissant toutefois ouverte la possibilité entre une commission permanente ou consultative. Il a publié des fiches d'action intitulées «Plan Énergie et Climat Communal (PECC)».

Cette motion a suscité des discussions internes au sein de la Municipalité. Celle-ci a accepté la proposition de créer une commission permanente, conformément aux souhaits des motionnaires. Elle déposera un préavis en ce sens, courant 2024, après examen préalable auprès de l'Administration cantonale, en raison d'une modification du règlement pour le Conseil.

La Municipalité a besoin de ce délai pour formuler un préavis, précisant les attributions de cette commission, ainsi que le mode opératoire.

Dans le cadre de cette modification, la Municipalité évaluera la possibilité d'apporter d'autres modifications au règlement pour le Conseil communal.

Pour conclure, la Municipalité soutient le principe de la demande de la motion «Création d'une commission thématique Climat, Energie et Durabilité permanente» et s'engage à déposer un préavis courant 2024.

La Municipalité

Saint-Prex, le 6 décembre 2023/JvO

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Jan von Overbeck, Municipal, au 079 771 89 55